

Étaient présents les 10 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Carole MORELL, Céline URSO, Isabelle RUDLOFF

Messieurs Patrice FERROUILLAT, Claude BOREL, Michel DE GAUDENZI, Richard MOURRE, Jean-Michel VALENTIN,

Étaient absents et excusés : Messieurs Christian GARCIA, Geoffrey GIRARD, Philippe MELGAREJO Madame Christelle BROZEK

Validation du compte rendu du 10/05/2016 à l'unanimité des membres présents

Secrétaire de séance : Valérie Simoens

I/ ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC AMENAGEMENT DE VILLAGE

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été réalisée pour procéder aux travaux d'aménagement de requalification patrimoniale et paysagère des espaces publics du centre bourg (procédure adaptée). Les travaux seront réalisés en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles:

-Tranche ferme: aménagement de la place de la fontaine, de la rue de la vieille église et du haut village.

-Tranche conditionnelle n°1: aménagement de la placette du monument aux morts

-Tranche conditionnelle n°2: aménagement de la rue de Malleval

-Tranche conditionnelle n°3: aménagement du carrefour rue St Joseph

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié par la commune et les éléments de la consultation ont été transmis aux organismes de publication le 04 avril 2016.

La date de remise des offres était le 12 mai 2016, avant 12h00.

Les critères d'attribution ont été définis de la manière suivante:

- Le prix des prestations: 40%
- La valeur technique de l'offre: 60%

Quatre entreprises ou groupements d'entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- Rival Environnement /Mandier
- Toutenvert
- Sports et Paysages/Routières Chambard
- Espaces verts du Dauphiné

Après avoir analysé les offres, la commission d'appel d'offres réunie le 26 mai 2016 propose de choisir :

- le groupement d'entreprises Sports et Paysages / Routières Chambard pour un montant de travaux :

- de 288 654,16 € HT pour la tranche ferme
- de 38 776,22 € HT pour la tranche conditionnelle n°1
- de 42 387,79 € HT pour la tranche conditionnelle n°2
- de 44 913,56 € HT pour la tranche conditionnelle n°3

Soit un total de travaux de 414 731,73 € HT

Après avoir examiné la grille d'analyse des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- de valider les critères de notation de la grille d'analyse des offres
- de suivre le choix de la commission d'appel d'offres en attribuant le marché public «Requalification patrimoniale et paysagère des espaces publics du centre bourg» au groupement d'entreprises Sports et Paysages / Routières Chambard.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toute décision ou document complémentaire s'y rapportant.

II/ ADMISSION EN NON VALEUR

Il est proposé au Conseil Municipal, à la demande du comptable public, l'admission en non valeur des titres émis dont le détail figure sur la liste 2184200232 des pièces irrécouvrables pour le motif suivant : poursuites sans effet.
Le montant total de cette admission en non valeur est de 136,57€ qui sera mandaté à l'article 6541 du budget de la commune.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide l'admission en non valeur des titres émis figurant sur la liste 2184200232 .

III/ VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la vente de la coupe du bois d'emprise de la Route Forestière à l'entreprise Odemard (délibération n°2 du 02/06/2014) a représenté un poids prélevé total de 160,460 tonnes de bois.

En accord et après répartition avec tous les partenaires propriétaires concernés, le montant dû à la commune de Cognin-les-Gorges s'élève à 2496.68€.

Monsieur le Maire explique également que l'ONF représentera, le 23/06/2016, la commune de Cognin-les-Gorges lors de la vente publique par appel d'offres d'une coupe de bois autorisée par délibération n°2 du 04/11/2015.

VI/ RENOVATION APPARTEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que plusieurs devis ont été demandés pour les travaux de menuiserie à effectuer dans l'appartement communal à diverses entreprises.

Après consultation de ces offres, il a été retenu le devis de l'entreprise Charbonnier Mounier pour un montant de 6869.70€ HT